

AVENANT N°1

RÈGLEMENT GÉNÉRAL CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE -25CV SAISON 2023

ARTICLE 2 – CATEGORIES :

La Ligue Motocycliste Régionale Centre Val de Loire met en compétition pour la saison 2023 :

1. [Championnat de Ligue MiniOGP 115 :](#)

Pilotes à partir de 7 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés, jusqu'à 12 ans au 31 décembre de l'année en cours. **A partir de 2024, l'âge maximum sera ramené à 10 ans.**

Jusqu'à 80cc 2T à variateur ou 110cc à embrayage automatique ou jusqu'à 65cc 2T ou 115cc 4T à boîte de vitesse. Puissance maximum 12CV à la roue arrière.

Machine électrique autorisée sous condition de respecter les règles de puissance dans la catégorie en question.

2. [Championnat de Ligue MiniOGP 160 :](#)

Pilotes à partir de 9 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés, jusqu'à ~~13 ans~~ **14 ans au 31 décembre de l'année en cours.**

Machines limitées à 85cc 2T et 160cc 4T monocylindre. Puissance maximum 15CV à la roue arrière.

Machine électrique autorisée sous condition de respecter les règles de puissance dans la catégorie en question.